



COMMUNE D'HAUTERIVE

Attestation confirmant la prise de domicile en cas de colocation ou de sous-location

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Domicilié(e) à, 2068 Hauterive

Confirme que M./Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Loge actuellement à l'adresse mentionnée ci-dessus, en qualité de colocataire ou de sous-locataire ; **dès le et jusqu'au ou pour une durée indéterminée.**

De plus, les deux personnes soussignées confirment que le courrier distribué à cette adresse ne sera pas retourné. Les deux signataires s'engagent mutuellement à indiquer au Contrôle des habitants de la Commune d'Hauterive toute modification concernant un éventuel changement d'adresse, sans retard.

En cas d'aide sociale, la colocation ou sous-location doit-être annoncée sans retard au Service social, car elle influe sur le calcul des prestations.

Signature du locataire :..... Signature du colocataire ou sous-locataire.....

Le preneur du contrat de bail principal est : M./Mme, domicilié(e) à (Peut-être identique que la signature du locataire)

Conformément à l'article 262 du Code des obligations le bailleur (par ex. la Régie) doit être informé de la sous-location. Le locataire est garant envers le bailleur que le sous-locataire n'emploiera la chose qu'à l'usage autorisé par le bail principal. Le bailleur peut s'adresser directement au sous-locataire à l'effet de l'y obliger.